

Narbonne, le 12 Octobre 2006

## **Comité Local d'Information et de Concertation de Malvésí : situation de l'entreprise COMURHEX**

Le Comité Local d'Information et de Concertation de Malvésí s'est réuni ce jeudi 12 octobre à la Sous-Préfecture de Narbonne afin de faire le point sur la protection de l'environnement de la COMURHEX, entreprise implantée sur une centaine d'hectares en zone industrielle de Malvésí-Narbonne entreposant sur son site de l'uranium. La fuite d'effluents faiblement radioactifs constatée en juillet dernier, le renforcement de la surveillance radiologique, et le chantier de réhabilitation des lagunes ont fait l'objet d'un examen et d'un échange approfondis

Pour ce qui concerne l'incident découvert au mois de juillet, un retard de déclaration avait été déploré ; la direction de COMURHEX en a tiré les conséquences en faisant état d'une modification et d'un renforcement de l'organisation interne à l'entreprise ainsi que d'une sensibilisation particulière du personnel dans ce domaine.

S'agissant de la surveillance radiologique du site, celle-ci est basée sur des mesures physiques dans l'environnement, des prélèvements aquatiques et terrestres, conformément aux prescriptions réglementaires. Les résultats permettent de déterminer annuellement l'exposition en limite immédiate du site.

La Comurhex a souligné que cette exposition au regard des analyses qu'elle faisait effectuer par des laboratoires agréés était inférieure ou très inférieure au seuil réglementaire qui est de 1 mSv/an, même pour une exposition permanente. A l'exception d'un point au niveau de la clôture du site où la limite serait atteinte pour une présence de 21 h par jour, 365 jours par an.

Pour Comurhex, les scénarios les plus réalistes montrent que le public et le voisinage ne sont jamais soumis à ces temps d'exposition.

Sur ce point, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) a communiqué, lors de ce comité, les mesures faites le 25 juillet dernier à la demande des services de l'Etat.

Concernant l'incident de contamination, les résultats de l'IRSN montrent qu'il existait au 25 juillet 2006 à l'extérieur du périmètre de l'usine dans le fossé situé le long de la clôture des points de contamination résiduels significatifs.

Concernant les niveaux de rayonnement gamma ambiants mesurés sur le pourtour du site en limite de clôture, les valeurs observées sont comparables, à l'exception d'une partie de la clôture, à celles habituellement relevées dans la région de Narbonne.

**Dans le cadre de l'incident constaté en juillet dernier l'IRSN a proposé la poursuite des opérations de décontamination du sol par l'exploitant et la réalisation d'un contrôle radiologique final à l'issue de l'assainissement total de la zone concernée.**

**S'agissant de la protection extérieure du site l'IRSN a proposé la mise en œuvre par l'exploitant de dispositions visant à abaisser le niveau de rayonnement en limite de la clôture du site au droit du lieu d'entreposage de matières uranifères situées à l'intérieur de l'usine, ainsi que l'extension de la surveillance dosimétrique à d'autres points de la clôture et en particulier à l'environnement riverain proche de la zone de stockage.**

**La Préfecture de l'Aude demandera à l'autorité de sûreté nucléaire et à la Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'environnement qui étaient représentées à la réunion de veiller avec l'IRSN à la mise en œuvre de ces préconisations.**

**D'ores et déjà, la Comurhex a mis en place un ensemble de mesures afin de sécuriser la zone concernée. La Direction a indiqué que plus de 20 millions d'euros sont investis pour sécuriser de manière générale le site avec la création de nouveaux bassins, la reconstruction de la digue qui s'est effondrée en mars 2004 ainsi que la remontée des boues répandues à cette époque.**

**Tout un dispositif que la direction de l'établissement a proposé aux membres du Comité Local d'Information et de Concertation de visiter très prochainement. Celle-ci se rendra sur le site le mardi 14 novembre à 14 H.**

Le Sous-Préfet de Narbonne

Le Président du CLIC

Gérard DUBOIS

Ange MANDELLI

*Le rapport de l'IRSN est consultable sur le site internet de la DRIRE : [www.languedoc-roussillon.drire.gouv.fr](http://www.languedoc-roussillon.drire.gouv.fr) (rubrique comités locaux d'information et de concertation – carte-clic Malvezy – réunion du 12 Octobre 2006)*